

Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

DELIBERATION N °4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

Pour : 21
Contre : /
Abstentions : 7
(minorité)

L'an deux mille-vingt-deux, le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - F.BILLARD - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G.LASSABE à JP CAZAUX

J.WEBER à C. DOS SANTOS

E.DEITIEUX à F.GONZALEZ

A.VALETTE à M. EVENE

J.DARRIGADE à J. DOS SANTOS

S.DARRIGUES à JM GUTIERREZ

B.GERY à MJ ROQUES

CH MARTIN à M.BECRET

J.RANCE à MA THEBAUD

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur le Maire indique que l'EPCC « Scène Nationale du Sud Aquitain », pour faire face au nécessaire renouvellement de son matériel technique, a proposé à ses membres (Etat, Département des Pyrénées Atlantiques), Région Nouvelle Aquitaine, Villes de Bayonne, Anglet, Saint-Jean-de-Luz et Boucau) un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2020-2024.

Ce PPI qui s'élève à 778 436,64 € a pour objectif de permettre :

- Le renouvellement du matériel technique obsolète et le développement du parc pour permettre une diminution des charges de location technique (son, lumière, vidéo...)
- L'acquisition de logiciels divers (gestion du temps de travail, billetterie...) et de matériel informatique.

**Objet : EPCC
« Scène National du
Sud Aquitain » -
plan pluriannuel
d'investissement
2020-2024 -
Adoption de la
convention
financière -
Autorisation donnée
à Monsieur le Maire
de la signer**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

La participation attendue de la Commune de Boucau soit 8,3 %. Il est précisé que ce niveau de participation s'explique au regard du niveau d'obsolescence du matériel technique de la salle Apollo. Pour rappel, la salle de spectacle avait été équipée en 2007 par le matériel d'occasion du théâtre de Bayonne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation financière de la Ville de Boucau de 65 348,96 € à répartir sur les exercices budgétaires comme suit :

- 14 592,96 € au titre de l'exercice 2022
- 25 378 € au titre de l'exercice 2023
- 25 378 € au titre de l'exercice 2024

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à approuver la convention financière présentée en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant de l'EPCC « Scène Nationale du Sud Aquitain ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la participation de la Commune de Boucau de 65 348,96 € au titre du financement du PPI de l'EPCC « Scène Nationale du Sud Aquitain » pour la période 2020-2024.

Approuve les modalités de versement des crédits sur les exercices 2022-2023-2024 comme suit :

- 14 592,96 € au titre de l'exercice 2022
- 25 378 € au titre de l'exercice 2023
- 25 378 € au titre de l'exercice 2024

Approuve les termes de la convention financière et **autorise** Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de l'EPCC

Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 8 juillet 2022

Le Maire,

